Image not found or type unknown

Changement de statut d'étudiant à VPF

Par **yaya1991**, le **26/01/2016** à **15:15**

Bonjour[smile25], actuellement étudiant en 1ère année master, je vis avec ma copine de puis mon arrivée, j'ai tout les preuves de vie commune, on se pacs demain le 27 janvier 2016, je voudrais faire un changement de statut l'année prochaine au mois de septembre (une année de vie commune), le problème c'est que j'ai trouvé un employeur en contrat d'apprentissage à partir du mois de juillet 2016, mais moi j'ai encore la carte étudiant étant donnée que j'ai pas travailler mes 800 heure est ce que j'ai le droit de demander une APT le temps que je ferais le changement tout en expliquant à la directe mon cas??? je serais reconnaissant pour vos réponse merci[smile9] [smile3]

Par **yaya1991**, le **26/01/2016** à **15:17**

genre d'une dérogation avec les documents certifiant qu'on vit ensemble et que j'ai le droit de travail 800 heure par année

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés